

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du CHER – Arrondissement de VIERZON –
Commune de MEHUN-SUR-YEVRE

DECISION

Nature : 7.1.8 Tarifs

Objet : tarifs de location du Centre socio-culturel André Malraux et de l'Espace Maurice Genevoix

Le Maire de Mehun-sur-Yèvre,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°042/2026 en date du 21 mars 2026 (*alinéa 2*) déléguant au Maire la compétence de fixation des tarifs dans la limite d'une hausse annuelle de 20%,

Considérant qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs du centre socio-culturel André Malraux et de l'Espace Maurice Genevoix au 1^{er} janvier 2027,

Considérant que la hausse de ces nouveaux tarifs n'excède pas le plafond de 20 % fixé dans la délibération 042/2026 du 21 mars 2026,

DECIDE

Article 1 : De réviser les tarifs de location du Centre Socio-culturel André Malraux comme ceci : (*exprimés en €*) :

Tarifs au 1 ^{er} janvier 2027	Associations Mehunoises	Particuliers Mehunois	Hors commune ou utilisation commerciale
GRANDE SALLE			
Frais fixes à la demi-journée (fluides, frais fonctionnement)	27,30	31,30	35,80
Frais fixes à la journée (fluides, frais fonctionnement)	54,60	62,60	71,60
Demi-journée	113,60	191,20	393,50
Journée	249,90	370,70	763,20
Chauffage (hiver) demi-journée	20,50	24,40	25,10
Chauffage (hiver) journée	40,90	48,70	50,10
Sono	0,00	29,00	29,90
Spot	0,00	52,20	53,70

Vidéo projecteur	30,90	30,90	41,20
SALLE CLUB			
Frais fixes à la demi-journée (fluides, frais fonctionnement)	10,30	13,90	18,00
Frais fixes à la journée (fluides, frais fonctionnement)	20,50	26,50	34,20
Demi-journée	96,60	127,40	262,40
Journée	164,70	289,70	596,30
Chauffage (hiver) demi-journée	13,70	17,40	18,00
Chauffage (hiver) journée	27,30	34,80	35,90
CUISINE			
Cuisine demi-journée	34,10	40,60	47,70
Cuisine journée	68,20	75,30	83,50
TOTALITE			
Frais fixes à la demi-journée (fluides, frais fonctionnement)	34,10	38,30	43,00
Frais fixes à la journée (fluides, frais fonctionnement)	68,20	76,50	86,00
Demi-journée	159,00	254,80	524,70
Journée	329,40	515,50	1 061,20
Chauffage (hiver) demi-journée	27,30	32,70	33,70
Chauffage (hiver) journée	54,60	65,30	67,30
Sono	0,00	29,00	29,90
Spot	0,00	52,20	53,70

Les règles de gratuité et de réductions sont les suivantes :

- La gratuité est accordée à concurrence d'une journée non fractionnable, par an, à toute association mehunoise sous réserve qu'elle réunisse les critères d'obtention d'une subvention municipale (association déclarée, détentrice d'un numéro INSEE et représentant un intérêt local apprécié par l'examen des statuts, du compte rendu financier et du compte rendu d'activité) quel que soit le type de manifestation.
- Les conditions de réduction sont les suivantes :
 - En cas d'utilisation sur plusieurs journées consécutives, les tarifs sont réduits de 25% à partir de la 2^e journée pleine, hors frais fixes et de chauffage ;
 - Le tarif semaine (du lundi au vendredi) est réduit de 30% sauf les jours fériés, hors frais fixes et de chauffage ;
 - Les frais fixes et de chauffage sont réduits de moitié pour une utilisation à la demi-journée.

Les montants des cautions ne sont pas réévalués et s'établissent comme ceci :

Montant des cautions (en €)	
Salle Club Malraux	500,00
Grande salle Malraux	500,00
Ensemble des locaux Malraux	500,00
Caution ménage	250,00

Article 3 : De signer tout acte ou document se rapportant à la présente décision.

Article 4 : Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2027 et le resteront tant qu'ils ne feront pas l'objet d'une modification ;

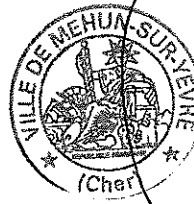
Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Fait à Mehun-sur-Yèvre,
Le 8 juin 2026

Le Maire,
Christian GATTEFIN

Acte publié sur le site internet de la Commune le 9 juin 2026



Article 2 : De réviser les tarifs de location de l'Espace Maurice Genevoix comme ceci (*exprimés en €*) :

Tarifs au 1 ^{er} janvier 2027	Grande salle du rez-de- chaussée	Salles de l'étage
Location - demi-journée		
Associations Mehunoises	0,00	0,00
Particuliers Mehunois	86,60	43,30
Hors commune et utilisation commerciale	173,10	86,60
Location - journée		
Associations Mehunoises	0,00	0,00
Particuliers Mehunois	140,60	70,30
Hors commune et utilisation commerciale	281,20	140,60
Chauffage (hiver) - demi-journée		
Associations Mehunoises	6,50	3,30
Particuliers Mehunois	13,00	6,50
Hors commune et utilisation commerciale	19,50	9,80
Chauffage (hiver) - journée		
Associations Mehunoises	13,00	6,50
Particuliers Mehunois	26,00	13,00
Hors commune et utilisation commerciale	32,50	16,30
Vidéo projecteur		
Associations Mehunoises	20,60	/
Particuliers Mehunois	20,60	/
Hors commune et utilisation commerciale	30,90	/
Sono		
Associations Mehunoises	0,00	/
Particuliers Mehunois	5,50	/
Hors commune et utilisation commerciale	10,90	/
Frais fixes dus pour toute réservation		
Associations Mehunoises	13,00	13,00
Particuliers Mehunois	26,00	26,00
Hors commune et utilisation commerciale	32,50	32,50

Les montants des cautions ne sont pas réévalués et s'établissent comme ceci :

Montant des cautions (<i>en €</i>)	
Salles 1 ^{er} étage Maurice Genevoix	250,00
Salle rez-de-chaussée Maurice Genevoix	250,00
Caution ménage	125,00